

25. Question de Cédric MAHIEU, conseiller communal, du 9 avril 2024 -- Vraag van de heer Cédric MAHIEU, gemeenteraadslid, van 9 april 2024.

La politique piétonne et l'état d'avancement du Plan Trottoirs

Walk Brussels, la plateforme piétonne pour la Région de Bruxelles-Capitale a réalisé en novembre 2023 un « baromètre piétons » à Schaerbeek. Il donne un score général de 10,4/20 qui paraît assez faible.

Dans ce cadre, je voudrais connaître les initiatives prises par votre Collège depuis janvier 2019 afin de promouvoir, faciliter et accompagner la marche piétonne.

Le site internet de la Commune informe que le Plan communal de mobilité prévoit la création de 9 « boucles PMR » dont l'objectif est de proposer des trajets sur lesquels les aménagements sont adaptés aux PMR.

Il indique également que « Les 9 boucles PMR proposées dans le plan communal de mobilité seront à terme les maillons du réseau piéton communal. En effet, la commune s'attèle aujourd'hui, sous la houlette de Bruxelles Mobilité, à l'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE). Ce plan a pour objectif d'adapter l'espace public aux besoins de tout un chacun, considérant ainsi l'éclairage public, le mobilier urbain, les revêtements, les traversées piétonnes ou encore les inclinaisons du sol. Ainsi, chacun pourra à terme trouver sa place et se déplacer plus facilement à pied dans le territoire communal. »

Pouvez-vous m'indiquer quelles initiatives ont été prises par votre Collège depuis janvier 2019 afin de promouvoir, faciliter et accompagner la marche piétonne ?

Les 9 boucles PMR ont-elles été identifiées et réalisées ? Le réseau piéton communal et le PAVE ont-ils été réalisés et validés ?

Un des premiers axes d'amélioration de la politique piétonne est le bon aménagement des trottoirs. L

Commune s'est dotée d'un Plan Trottoirs en 2007. La dernière version de la carte des relevés des états actuels des trottoirs présente sur le site date de mai 2018. Une actualisation est-elle prévue prochainement ?

Quels sont les principes qui permettent d'auditer la qualité du trottoir et de le classer sur l'échelle de 1 à 5 ? Ce système d'audit est-il propre à la Commune ou se base-t-il sur un référentiel méthodologique plus largement usité au niveau régional, national ou international ? Combien de m² de trottoirs sont-ils classifiés comme « très mauvais (4)/dangereux (5) » ? Combien sont-ils classifiés en « mauvais (3) » ?

Le Plan Trottoirs actuel tient-il compte de la hiérarchisation du réseau piéton et plus largement des principes contenus dans le volet réglementaire du plan régional de mobilité ? Il est notamment prévu dans ce volet réglementaire qu'une note de 8/10, après passage de la chaise mesureuse agréée du CRR, doit être obtenue pour les voiries Piéton Plus et Piéton Confort. Ce test a-t-il été réalisé ?

Sur quelle base se fait le choix du revêtement et de son entretien ?

Pouvez-vous m'indiquer pour chaque année depuis 2019 les montants prévus au Budget Extraordinaire pour le Plan Trottoirs, les montants effectivement dépensés et les trottoirs effectivement rénovés.

Pour quelle année le Plan actuel prévoit-il d'avoir rénové l'ensemble des trottoirs actuellement classifiés en « très mauvais/dangereux » ? Qu'en est-il pour ceux qualifiés de « mauvais » ?

Réponse :

Suite à la question écrite que vous avez adressée au Collège des Bourgmestre et Échevins à propos de la politique piétonne et de l'état d'avancement du Plan Trottoirs, nous vous prions de trouver ci-dessous nos éléments de réponses.

 **Concernant la marche piétonne et les boucles PMR :**

Les résultats du baromètre piétons ont été présentés à l'Administration en janvier 2024.

Selon Walk, avec qui les services sont en contact, les résultats schaerbeekois sont dans la moyenne des communes de même type (à Bruxelles ou en Flandre et Wallonie) ; plus de 50.000 habitants et forte densité de population.

Un membre du Service Mobilité participe actuellement à la formation « Manager Piéton » dispensée par Bruxelles Mobilité et dont l'objectif est d'informer et sensibiliser les administrations publiques à l'importance de l'accessibilité de la marche pour tous les publics (PMR, joggeurs, marcheurs lents, sentiment d'insécurité, etc.). Walk intervient d'ailleurs dans cette formation.

Concernant les boucles PMR, 9 boucles étaient en effet prévues dans le Plan communal de mobilité de 2009.

Cependant, depuis, comme le prévoit le PAVE, tous les réaménagements (dont les trottoirs) sont conformes et permettent les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Le concept de boucle PMR a donc été abandonné car redondant avec l'objectif des aménagements en cours. Le service mobilité se charge de mettre le site internet de la Commune à jour.

Pour information, le passage de la chaise mesureuse agréée est en cours via BM sur les voiries régionales, et un projet d'aide pour les communes à faire de même est en cours d'élaboration.

Concernant le Plan Trottoirs :

Une actualisation du Plan est prévue avant juillet 2024

La planéité est le premier élément pris en compte dans la classification des trottoirs.

En effet, la sécurité des cheminement piétons est le critère de catégorisation principal.

D'autres éléments sont également pris en compte, tels que l'uniformité des revêtements ou leur vétusté. Cette classification n'a pas la prétention d'être parfaite ni scientifique, elle a été mise en place comme aide à la décision de chronologie de rénovation des trottoirs.

Il est également à noter que l'ordonnance régionale sur les chantiers en voirie permet de figer les zones pour une durée de 3 ans, ce qui interdit toute ouverture de trottoir de moins de 3 ans.

Il s'agit d'un système propre à la Commune, sur base d'un état des lieux qui se fait tous les 5 ans.

Sur un total de 330 rues avec une superficie de 509.500 m² :

- 44.155 m² (23 rues) sont classifiés comme en « très mauvais état ».
- 11.752 m² (8 rues) sont classifiés comme « dangereux ».
- 79.525 m² (33 rues) sont classifiés comme « mauvais ».

Note : 74 % des rues schaarbeekoises ne sont donc pas concernées par ces classifications.

Le Plan Trottoir tient compte de la hiérarchisation du réseau piéton et le test de la chaise mesureuse est bien réalisé, comme sur Demolder par exemple. Cependant, il n'est pas systématique et est réalisé à la discrétion du pouvoir subsidiant.

Le choix du revêtement et son entretien dépend de plusieurs éléments comme la situation ou la période d'urbanisation du quartier. Vous trouverez en annexe une présentation sur le choix des revêtements à Schaarbeek.

Depuis 2019, 8.050.000€ ont été engagés pour le PT :

- 2019 : 1.900.000€
- 2020 : 1.600.000€
- 2021 : 1.400.000€
- 2022/2023 : 3.150.000€
- 2024 : Les crédits de 2022/2023 n'ont pas été utilisés dans leur intégralité et sont dès lors alloués à 2024.

Note : Ces montants ne reprennent pas l'ensemble des budgets alloués aux rénovations de trottoirs. En effet, ils ne reprennent pas les aménagements de rues qui sont nominativement prévus au budget (ex : Louis Bertrand pour 2024).

Les trottoirs des rues suivantes ont été rénovés : Thomas Vinçotte, François Bossaerts, Henri Evenepoel, Eugene Smits, Capucines, Marien, Scutenaire, Max, Demolder, Devreese, Raeymaekers, Van de Wiele, Charbo, Gratry, Quinaux, Renan, Van Hove, Renkin, Mars, Lambiotte, Jansen, Roosevelt, Clos des Artistes et Clos des fleurs, Mahillon, Ailes, Impens, Leroy, Rubens, Vondel, Azalées, Destrée, Lacomblé, Mahillon, Degouve de Nuncques (en cours).

Selon les budgets disponibles (+- 11.000.000 € nécessaires), l'ensemble des trottoirs actuellement classés en « très mauvais/dangereux » devraient être rénovés dans les 7 à 8 ans. Les trottoirs « mauvais » (+- 15.000.000 € nécessaires) dans les 10 ans qui suivent.

Cela dépend bien évidemment des interventions des impétrants qui doivent terminer tous leurs travaux avant ceux de la Commune. Ce qui explique que certains trottoirs qualifiés « mauvais » sont rénovés avant certains qualifiés « très mauvais/dangereux ».

Tels sont les éléments que nous tenions à porter à votre connaissance.